

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-028

Séance du 15 septembre 2020

Avis d'opportunité relatif au plan de gestion de la ressource en eau de Péage-de-Roussillon

Lors de la séance du mardi 15 septembre 2020, le CSRPN a examiné la demande d'avis d'opportunité relatif au plan de gestion de la ressource en eau de Péage-de-Roussillon.

Considérant la nécessité de retrouver assez vite un niveau de nappe nécessaire au bon fonctionnement de la forêt alluviale dans la RNN de l'Ile de la Platière, et malgré l'inconvénient d'une artificialisation supplémentaire de l'hydrosystème, le CSRPN émet un avis d'opportunité favorable avec les recommandations suivantes :

- privilégier le plus possible les solutions fondées sur les processus naturels afin de réduire la trop grande artificialisation de la RNN de l'Ile de la Platière ;
- par exemple, sur la zone de décantation, privilégier un creusement sur 0,5 à 1 m de profondeur plutôt que la création de merlons ;
- éviter la revégétalisation artificielle et privilégier la libre évolution en laissant se développer la végétation spontanée tout en surveillant le développement d'espèces exotiques envahissantes ;
- rechercher une technique simulant un décapage par crue plutôt qu'un curage pour assurer l'entretien éventuel de la zone de décantation ;
- prévoir un suivi scientifique après la mise en œuvre de ce projet, notamment sur la dynamique forestière ;
- s'agissant d'une opération tout à fait expérimentale, prévoir une gestion adaptative en fonction du suivi des premiers effets.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

